



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE LUNDI 3 OCTOBRE 2022**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 3 octobre 2022 soit adopté.

3. MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - OCTOBRE 2022

ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du 6 décembre 2021, le conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 (résolution n° 2021-12-264) ;

ATTENDU QU'à sa séance extraordinaire du 19 septembre 2022, le conseil a modifié le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 (résolution n° 2022-09-232) ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 2022-09-232, la prochaine séance du conseil municipal est prévue pour le mardi 4 octobre 2022 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ, c. C-19), le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;

ATTENDU QU'il a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'année courante et de reporter la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE le calendrier des séances du conseil municipal (résolution n° 2021-12-264), tel que modifié par la résolution n° 2022-09-232, soit de nouveau modifié de manière à ce que la séance ordinaire du conseil prévue pour le mardi 4 octobre 2022 soit reportée au mardi 11 octobre 2022 à 19 h 30 ;

QU'un avis soit publié à cet effet, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.